

BUSIGNY ACTUS



Bulletin municipal d'information de la commune de BUSIGNY

N° 6 - Décembre 2022



Joyeuses fêtes !

Au sommaire de ce numéro :

Le mot du maire.	Page 3.
Le conseil municipal des jeunes.	Page 3.
L'actualité de la commune en quelques points.	Page 4.
La distribution de l'eau à Busigny.	Page 5.
Le tri des déchets ménagers, ce qui change en 2023.	Page 6.
Déchets de Cimetière, maintenant on trie.	Page 7
Nouveau système d'information sur les armes.	Page 8
L'Union Sportive de Busigny : une association centenaire.	Page 9
Le calendrier prévisionnel des fêtes.	Page 10
L'Etat civil 2022.	Page 11
La petite histoire des écoles de Busigny au fil du temps.	Page 12
Une idée de recette pour les fêtes.	Page 14
Page détente.	Page 15



Les Aînés à l'honneur.

Après les contraintes du COVID, la rigueur de la Canicule et l'incertitude liée à la crise économique, les aînés de la commune se sont retrouvés le 20 novembre dernier pour leur traditionnel repas annuel après la sortie organisée le 7 octobre au Familistère de Guise.



Un moment empreint de convivialité sous le signe de la magie où Denise et Bénoni, nos deux doyens, ont été mis à l'honneur ! Rendez-vous à nouveau en 2023.

Le 25 septembre dernier, dans la petite salle de réception à l'étage de la salle des fêtes les bacheliers de l'année se sont réunis en présence du maire et de leurs parents pour recevoir la juste récompense de leur succès.

Tous font le choix de persévérer dans la voie des études, le meilleur moyen pour eux de préparer leur avenir et de concrétiser leurs choix de carrière !

Félicitations à tous, l'aventure continue.



Solution des jeux de la page 15



Toute les actualités sur le site internet de BUSIGNY



www.busigny.fr



Le Mot du Maire.

Après le poids de la sécheresse, la crise énergétique s'installe en même temps que l'inflation qui se généralise et bloque les projets des particuliers, des entreprises et commerçants et bien entendu de la commune.

Pour ne pas mettre en péril les projets engagés, il nous a fallu faire preuve de réserve sur nos choix et de sagesse dans les décisions.

J'ai fait le choix de ne pas stopper les investissements engagés et de réaffirmer au contraire les choix déjà exprimés. C'est ainsi que les travaux de voirie seront conduits à terme malgré les contretemps techniques qu'impose parfois l'état des réseaux d'eau ou d'assainissement que Noréade remet à niveau en coordination avec nos travaux.

Ainsi, le dossier des voiries de la Cité est en passe d'être bouclé, celui de la rue Calmette le sera en 2023 et celui de la rue du Poirier sera engagé si l'état du réseau de distribution d'eau ne l'empêche pas.

Parallèlement, la commune engage la nécessaire requalification de l'Espace Degond qui a vocation à devenir un centre socio-culturel. Les études démarrent dès à présent et aboutiront à un projet de réalisation en 2023.

Ces axes d'action ne nous font cependant pas oublier les contraintes du quotidien que nous partageons avec vous tous, elles doivent plus que jamais être respectées pour ne pas limiter les investissements en cours. A titre d'exemple, les factures d'énergie de la commune seront à minima doublées en 2023, une situation qu'il faut gérer pour ne dépenser que ce qui est nécessaire et qui justifie les exigences de maîtrise du chauffage des salles communales et des différents locaux par exemple.....

Cependant, qu'il me soit permis au-delà de ces difficultés de vous souhaiter à toutes et tous de très bonnes fêtes de fin d'année à partager en famille et entre amis, c'est le vœu le plus sincère que je vous adresse.

Didier Maréchalle.

CMJ, Le conseil municipal des Jeunes de Busigny .

Son but est de donner la parole aux jeunes pour participer à la vie de la commune, de leur donner les moyens d'agir, de représenter les autres afin de devenir citoyen.

Quelles sont ses fonctions ?

Mener des actions qui leur donneront la possibilité de prendre part activement à la vie locale, de proposer et de faire avancer leurs idées. Et ainsi développer leur civisme.

Avec quels moyens ?

La municipalité mettra à leur disposition une animatrice, Océane Wierre qui aura en charge la gestion du travail ainsi que deux coordinatrices élues au conseil municipal, à savoir Nicole Gourmez et Annie Wyart. Un budget de fonctionnement variable leur sera alloué à l'année par la municipalité.

Qui fait partie du CMJ ?

Il compte quatre membres élus parmi les jeunes de la commune qui se sont inscrits d'abord pour être électeur puis, pour certains, être candidat.

L'élection a eu lieu le 26 novembre et ce sont Ninon, Lilou, Jean et Julie qui ont été élus pour composer le CMJ.

Ninon a été élue « maire » du CMJ

Quels sont ses domaines d'intervention ?

Environnement et aménagement, culture, sport, animation, solidarité et intergénérationnel seront les thèmes à exploiter. Le CMJ se réunira avec les élus environ trois fois par an en séance plénière pour présenter ses projets et en débattre.

La commune de Busigny participe avec les enseignants des écoles élémentaires à l'organisation d'une classe de neige pour les élèves de CM2, du 18 au 24 mars 2023, à Prémaman dans le Jura.

Le travail réalisé avec les enseignants et l'appui de l'association des parents d'élèves de Busigny ont permis de réduire fortement le coût de ce séjour par rapport aux années précédentes. Il ne sera que de 40 € pour les familles les moins aisées et de 140 € pour les autres.

Si votre enfant est concerné, n'hésitez pas à vous rapprocher de la direction de son école !!!!



L'actualité de la commune, en quelques points.

Fourniture de Gaz ou délectricité : Ne vous laissez pas abuser par des démarcheurs indécents....

- * Si on vous dit : «Je viens de la part de ...», il faut EXIGER la carte professionnelle du démarcheur.
- * Si on vous dit : «Vous êtes éligibles à la baisse de tarif, pouvez-vous me montrer votre facture», il faut NE PAS MONTRER SA FACTURE car c'est une façon de récupérer votre numéro de Point de Livraison.
- * Si on vous dit : «Signer ici pour prouver que je suis passé vous voir», En réalité, vous signez un nouveau contrat établi sans votre accord.

A savoir : Depuis le 1er juillet 2022, la réglementation impose la dématérialisation des actes administratifs de la commune. C'est chose faite à Busigny depuis 2020. Vous retrouverez donc les comptes rendus des conseils municipaux et les arrêtés sur le site internet de la commune mais aussi sur le panneau d'affichage de la mairie.

Scannez ici avec votre smartphone



Le mot de l'opposition

Alors que d'autres communes (proches du Cambrésis) ont refusé les propositions des responsables de la Poste et, par là même, la fermeture de leur bureau de poste, nous assistons impuissants, depuis quelques jours à la réalisation de travaux au sein de la mairie, par une entreprise qui n'est même pas locale !...

Le comble, c'est que le coût de ces travaux ne sera même pas intégralement supporté par la Poste.

En effet, sur un coût de 111 606,10 HT, soit 133 927,32 TTC, la commune ne récupérera en subvention, au mieux, que 50 % !...

Vous avez été nombreux à répondre à notre questionnaire et à refuser la fermeture de ce service public que représentent notre bureau de Poste et notre agence postale. Pourtant, contribuables que nous sommes, nous allons devoir mettre « la main à la poche » pour participer à la hauteur de 50 000 € aux travaux entrepris dans l'agencement en mairie de cette Poste municipale.

Nous pensons, tout comme vous, QUE CE N'EST PAS NORMAL !...

Autre sujet d'inquiétude, pour les particuliers et les associations, la nouvelle tarification de la salle des fêtes décidée, malgré notre opposition, lors de la réunion du Conseil Municipal du 28 octobre 2022.

En effet, si vous souhaitez réserver la salle des fêtes pour un repas de famille (mariage, baptême, anniversaire...), il vous en coûtera, selon la saison, de 550 à 850 € alors que le tarif précédent était de 350 €. La location est faite à la journée 200€, vous ajouterez le forfait journalier pour le chauffage (150 €) entre le 1^{er} novembre et le 31 mars, sans oublier la location des couverts et verrerie qui est de 150 €.

Quel(s) particulier(s) pourra(ont) dépenser de telles sommes ?

Quelle association prendra le risque d'organiser une 2^{ième} manifestation dans l'année ?

Le pire, c'est que cette nouvelle tarification a été votée par 7 élus alors qu'il y avait 18 votants : moins de 50 % des votes !...

Les 7 élus de l'actuelle majorité qui se sont abstenus ont pu constater que leur vote ne servait à rien !... Que doivent ils en penser ?

Comme il y a loin de la parole aux actes ! Jugez plutôt !...

Quant à nous, nous continuerons à être vigilants et à vous alerter afin que les informations de toute nature parviennent jusqu'à vous...

Nous souhaitons à chacun de passer de bonnes fêtes de fin d'année et de concrétiser vos vœux les plus chers pour l'année 2023.

Notre page FACEBOOK : Busigny La Transparence @ busignyla transparence

C Pecqueux –F Dubus-W Lemaire-MT Desicy.

Début des travaux de réfection des voiries de la cité le 28 novembre 2022, fin des travaux prévue au plus tard début janvier 2023.
Rues de écoles et rue Millerand.



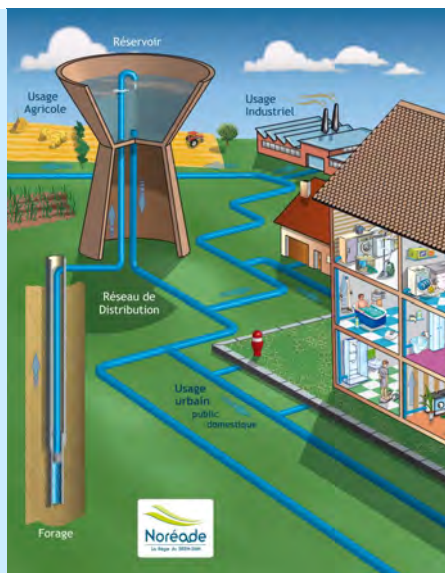
La Charte de participation citoyenne a été signée le 11 octobre 2022.

C'est un partenariat établi entre l'Etat, représenté par le sous-préfet, la gendarmerie nationale

représentée par le chef d'escadron de gendarmerie de Cambrai et la commune dans l'objectif commun de consolider et



La Distribution de l'eau à Busigny,



Ce qui va changer en 2023.

La commune de Busigny est adhérente au SIDEN-SIAN, pour la compétence Assainissement, depuis le 01/01/2021.

A compter du 1er janvier 2023, le Service de Distribution d'Eau Potable sera également assuré par **Noréade** - les régies SIDEN-SIAN.

À cette date, Busigny sera rattachée au **Centre d'Exploitation de BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS** :

Service Relation Abonnés

CS 73015

59182 MONTIGNY EN OSTREVENT

Tél : 03 27 76 55 30 (Choix 1)



Service Technique

(à contacter en cas de fuite, échange compteur, égout bouché, renseignement technique...)

Le Jeune Bois

CS 60015

59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS

Tél : 03 27 76 55 30 (Choix 2)



Au courant du premier trimestre, les usagers recevront un dossier comprenant :

- ♦ Une fiche de renseignements à compléter et renvoyer à l'aide d'une enveloppe T
- ♦ Un mandat de prélèvement s'ils optent pour ce mode de règlement ou pour le paiement mensuel
- ♦ Une information sur les tarifs appliqués et les différents modes de paiement proposés.

Les relevés des compteurs auront lieu chaque année, en JUILLET.



Pour plus d'informations sur Noréade - les régies du SIDEN-SIAN, vous pouvez d'ores et déjà vous connecter sur:

www.noreade.fr

L'une des orientations de la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 (LTECV) est la simplification et l'harmonisation à l'échelle nationale des consignes de tri des déchets d'emballages.

En 2023, où que vous soyez en France les consignes de tri seront les mêmes : tous les emballages dans le bac jaune.

Par conséquent, à compter du 1er janvier 2023, les consignes de tri des déchets d'emballages ménagers seront modifiées : Désormais, tous les emballages sont à déposer dans le bac de tri. On appelle cela l'extension des consignes de tri.

Concrètement cela consiste en quoi ?

La principale fonction du centre de tri de déchets d'emballages ménagers du SIAVED est de séparer, par type de matière, les déchets d'emballages recyclables collectés auprès des habitants. Les matériaux triés sont ensuite conditionnés en balles calibrées et homogènes afin d'être envoyés vers des filières de valorisation où ils entreront, en qualité de matière première secondaire, dans la fabrication de nouveaux objets.

Tous les déchets d'emballages, notamment certains emballages plastiques complexes ne sont pas encore recyclables. La consigne était jusqu'alors de les déposer dans la poubelle des ordures ménagères.



L'impact pour les habitants est très positif puisque cette nouvelle consigne va simplifier le geste de tri : **tous les emballages dans la poubelle jaune (hormis le verre bien entendu qu'il faut continuer à déposer dans le bac vert).**

Attention, le volume du bac de tri n'est pas extensible, donc pourquoi ne pas profiter de passage aux extensions de consigne de tri pour revoir également vos modes consommations et ainsi réduire la production de vos déchets.

ENCOMBRANTS

Afin de garder vos rues propres, le SIAVED propose un service gratuit

2 SOLUTIONS POUR VOS ENCOMBRANTS

1 L'APPORT EN DÉCHÈTERIES

Privilégiez la déchèterie en fonction de vos besoins : horaires et adresses disponibles sur notre site internet.

2 LA COLLECTE SUR APPEL

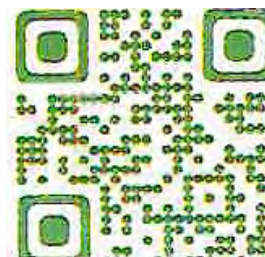
- Prenez rendez-vous au : **09 69 39 10 89** (appel non surtaxé) du **lundi au samedi de 08h00 à 18h00** (délai d'intervention sous 2 semaines).
- Précisez le descriptif complet des objets à collecter et le volume que cela représente (3m³ maximum par enlèvement, environ 3 petites remorques de voiture).
- Suite à cet appel, un rendez-vous vous sera proposé. Il faudra sortir les encombrants devant votre domicile le jour de la collecte avant 08h00.

Service gratuit et limité à 2 demandes par an et par foyer.

Vous voulez en savoir plus sur les consignes de tri ?

Scannez ce QR code

Ne laissez pas vos bacs de collecte des ordures ménagères sur le trottoir à longueur de semaine ! Cela donne une très mauvaise image de vous et de notre commune..... Pensez y !!



Déchets de cimetières : Maintenant, on trie !

En partenariat avec le SIAVED, la commune s'engage dans une démarche de valorisation et de réemploi des déchets de cimetières pour un cimetière plus écologique.

Pourquoi trier les déchets de cimetières ?

Eviter que nos ressources partent en fumée !

Actuellement, la plupart des déchets produits au sein du cimetière communal sont jetés dans les bacs Ordures Ménagères pour être incinérés. Au-delà d'un coût de collecte et de traitement important pour la collectivité, c'est une perte de ressources car une grande partie de ces déchets (terreau, pots de fleurs non abimés, plantes non fanées...) peut être réemployée.

Comment trier les déchets de cimetières ?

Comme à la maison, le tri des déchets s'effectue par matière. Quatre contenants sont mis à disposition des usagers pour effectuer le tri. Plusieurs points de dépôt des déchets sont aménagés au sein du cimetière afin de faciliter les apports des usagers.

Comment trier mes déchets ?

JE DÉPOSE MES DÉCHETS

- papier kraft
- fleurs artificielles
- décorations
- mousse synthétique
- emballages
- pots cassés

JE TRIE

- les pots dans le bac dédié
- le terreau dans le composteur dédié
- la partie végétale dans le composteur dédié

Les pots et le terreau sont à votre disposition.

Panneau de consignes de tri. Vous le trouverez facilement à proximité des points de dépôt des déchets du cimetière pour vous guider dans votre geste de tri.

Vous êtes chasseur ?

N'attendez pas pour créer votre compte dans le SIA !

Le nouveau système d'information sur les armes (SIA) est accessible aux détenteurs d'armes chasseurs (majeurs) depuis le 8 février 2022.

A ce stade, la création d'un compte est indispensable pour acheter ou vendre une arme. Créer son compte sans attendre et notamment en prévision de la saison de chasse est à encourager.



A quoi sert le compte personnel détenteur dans le SIA ?

Lorsque vous créez votre compte personnel sur le site <https://sia.interieur.gouv.fr>, vous avez directement accès dans votre râtelier numérique à l'ensemble des armes dont vous êtes propriétaire.

Vous avez 6 mois à compter de la date de création de votre compte pour mettre à jour votre râtelier, en y ajoutant une nouvelle arme qui aurait dû y figurer ou en signalant des erreurs (ex : arme vendue, informations relatives à une ou plusieurs armes erronées...).

A partir de l'été 2022, vous aurez progressivement accès à l'ensemble des démarches administratives auparavant réalisées par voie postale par vous ou votre armurier. Vous pourrez valider l'acquisition d'une arme, imprimer directement votre carte européenne d'arme à feu, faire une demande d'autorisation ou encore faire une demande de carte de collectionneur.

La création d'un compte personnel, une démarche simple

La création d'un compte personnel dans le SIA doit être réalisée sur le site <https://sia.interieur.gouv.fr>

En cas de difficulté liée à l'absence de matériel informatique, de connexion internet ou d'habitude d'usage de l'outil numérique, vous pouvez vous faire aider par les sous-préfectures du département.

Une arme détenue en toute légalité, c'est une arme enregistrée ou abandonnée

Quel que soit son mode d'acquisition (achat, héritage, découverte), la possession d'une arme est encadrée par la loi.

La première obligation, c'est de la déclarer aux services de l'État, en l'enregistrant dans le SIA selon sa catégorie. La seconde, c'est de la conserver dans les conditions réglementaires de sécurité.

Les armes à feu ne sont pas des biens comme les autres. Elles sont dangereuses et leur possession par des personnes non initiées accroît leur dangerosité (accidents domestiques, vols lors de cambriolage).

À compter du 25 novembre 2022, le SIA, déjà fonctionnel pour les 5 millions de chasseurs, évoluera pour répondre aux besoins des particuliers détenteurs d'une arme héritée ou trouvée. Ces derniers pourront ainsi créer un compte personnel et s'inscrire dans une démarche administrative de régularisation.

Au-delà du 2 décembre 2022, l'enregistrement de l'arme héritée ou détenue restera possible dans le SIA. L'abandon d'armes pourra également se faire, comme classiquement, auprès des commissariats et brigades. En revanche, l'exception d'absence de poursuites administratives ou judiciaires pour détention ou transport illégal d'arme est uniquement valable pendant les 8 jours de l'opération spéciale.

Les dates à retenir

- 25 novembre : ouverture du SIA aux détenteurs d'armes héritées ou trouvées.
- 25 novembre – 2 décembre : ouverture de sites dédiés pour enregistrer ou abandonner les armes héritées ou trouvées.

La création d'un compte personnel avant le 1er juillet 2023 sera obligatoire pour conserver son droit à détenir ses armes au-delà de cette date.

Source : www.interieur.gouv.fr/actualites/

L'union sportive de Busigny: une association centenaire avec le dynamisme de la jeunesse !!

Fondée en 1921, l'Union Sportive de Busigny a fêté son centenaire et continue aujourd'hui à porter les couleurs de Busigny sur les différents terrains de Football du district Escaut.

Retour sur son parcours méritant dans un article de la Voix Du Nord publié en Janvier 1947, une renaissance après des années de souffrance.

Avec l'espoir de reprendre sa place en « Honneur » L'UNION SPORTIVE DE BUSIGNY JOUÉ LES PREMIERS ROLES EN ESCAUT

BUSIGNY, petite bourgade du Cambrésis, compte environ 3.000 habitants. Elle doit son importance au nœud ferroviaire S.N.C.F.

L'Union sportive de Busigny naquit après la guerre de 14-18, vers 1921; elle fut formée par une poignée de copains, qui sont pour la plupart actuellement parmi les membres dirigeants de la société.

L'U.S. Busigny prit surtout une importance qui sortit du cadre du Cambrésis, sous l'énergique impulsion que sut lui donner son président Abel Dehée; elle gravit tous les échelons de la hiérarchie sportive, se trouvant en 38-39 en Division d'Honneur de la L.N.F.A.

Après les six saisons de guerre

39-45, la présidence passe de M. A. Dehée père à M. Dehée fils, ancien junior du club et l'U.S.B., avec les moyens du bord, c'est-à-dire avec l'équipe de guerre, et les prisonniers rentrés, reprend sa place en division d'honneur. Un peu hâtivement composée, et n'ayant plus l'habitude des grandes rencontres, Busigny rétrograde et se retrouve en 46-47 en 1^{re} Division Escaut où elle joue d'ailleurs l'un des premiers rôles puisqu'elle ne compte aucune défaite, tant à l'extérieur que chez elle depuis le 8 septembre.

La Coupe de France vient de mettre en vedette l'U.S. Busigny qui se qualifia pour les 32^e de finale, performance qu'un club du Cambrésis n'a pas réalisée depuis plus d'un quart de siècle.



L'on peut s'étonner qu'un petit pays comme Busigny puisse posséder une équipe de classe indéfectible. Le mérite en revient pour une large part à la sportivité de MM. Dehée et C^{ie} (Entreprise de travaux publics) qui occupent sur leurs chantiers une forte majorité des joueurs des trois équipes que compte actuellement la société. De plus, M. Lucien Decottignies qui assure le secrétariat de la société depuis une vingtaine d'années, ne ménage pas ses efforts en vue d'obtenir les meilleurs résultats possibles. Il convient d'associer à M. Decottignies, Robert Leveaux, ancien capitaine de l'équipe première, qui depuis bientôt vingt ans apporte sa précieuse collaboration à tout ce qui touche l'U.S.B.

Lorsque nous aurons cité Jean Ramalski qui s'occupe des jeunes, R. Delacourt, infirmier diplômé, soigneur et masseur de l'équipe, L. Laurence, grand argentier de la société, nous aurons cité les principaux responsables de l'administration.

Pour les responsables des succès actuels, nous citerons les joueurs ayant pratiqué en équipe A cette saison, soit: Bourgeois, marqueur à l'entreprise, Krivoanski mineur, Vlosick marqueur, Delcourt marqueur, Lisevski mécanicien à l'entreprise, Delmaire H., S.N.C.F., Lebègue, S.

N.C.F., Mafille, S.N.C.F., Deirue, marqueur, Kravetzick, électricien S.N.C.F., Colpin, paveur à l'entreprise, Dudkiewick, mécanicien, Lempeur, S.N.C.F., Delmeire R., mécanicien. Une mention spéciale à Louis Vlosick, piler de l'équipe, qui assure la direction de l'entraînement et à M. Absil, qui dirige la culture physique.

Tout marcherait bien à l'U.S.B. si la question finance ne venait très souvent à l'ordre du jour, car les recettes ne sont pas brillantes, 2 à 300 personnes au maximum passant au guichet du stade pour les matches de première équipe simplement. Cependant Busigny doit équiper et déplacer trois équipes, aussi la qualification au 32^e de finale a-t-elle été accueillie avec une double satisfaction, la première toute sportive, la seconde étant la perspective que sa rencontre avec Toulouz permettra à l'U.S.B. de bouclier largement son budget, et d'envisager la prochaine saison avec le sourire.

Aussi la qualification aux 32^e de finale a-t-elle été accueillie avec une double satisfaction, la première toute sportive, la seconde étant la perspective que sa rencontre avec Colmar permettra à l'U.S.B. de bouclier largement son budget.

L'U.S. Busigny peut envisager l'avenir avec sérénité.

M. DELANOY.



QUELQUES JOUEURS DE L'U.S. BUSIGNY FONT DES PROJETS D'AVENIR AU COURS D'UNE IMPORTANTE REUNION.



Union Sportive de Busigny

En vue d'une création d'équipe,
l'USB recherche...

U10/U11 :

enfants nés en 2012 et 2013

entraînements : mercredi après-midi à 17h30

+ ENTRAÎNEUR POUR CETTE ÉQUIPE

Informations au stade le mercredi après-midi

Contact : Mme Wallerand 07.80.04.30.50

Le calendrier prévisionnel des Fêtes 2023

03 Février	AG de l'Harmonie Est Cambrésis à Clary Salle St Honoré
04 ou 05 Février	Loto organisé par l'AAPE
11 Février	Concours de Belote par l'AAA
18 Février	AG de la Sirène Busignoise
11 ou 12 Mars	Bourse puériculture (vêtements et jouets) organisée par l'AAPE
18 Mars :	AG des Anciens Combattants
01er Avril	Audition de l'école de Musique
08 Avril :	Cérémonie patriotique monuments des fusillés à St Quentin
08 Avril	Paris-Roubaix Challenge par le Cyclo Sport Challenge
15 Avril	Repas Spectacle par Anim'Busigny
15 Avril	Concours de Pêche à l'étang par la Sirène Busignoise
29 Avril	Pièce de théâtre par l'Association de Rénovation de l'église
30 Avril	Journée de la Déportation
01er Mai	Fête du travail
01er Mai	Color Run organisé par l'école de danse
06 Mai	Repas à thème organisé par l'AAPE
08 Mai	commémoration de l'armistice
08 Mai	Défilé de véhicules militaires organisé par le Cyclo Sport Challenge
13 Mai	Concert de Gala de l'Harmonie Est Cambrésis Salle des Fêtes
13 Mai	Course de caisses à savon organisée par l'AAA
21 Mai	Brocante des pompiers
21 Mai	Exposition organisée par le Souvenir Patriotique
03 Juin	Cérémonie d'accueil des bébés de l'année
08 Juin	Hommage aux morts en Indochine
10 Juin	Concours de pêche à l'étang organisé par la Sirène Busignoise
18 Juin	Commémoration de l'Appel du Général de Gaulle
24 et 25 juin	Gala de l'école de Danse
1er Juillet	Kermesse des écoles - Ecole Claude Bernard
14 Juillet	Animations à l'étang de pêche organisées par la Sirène Busignoise
14 Juillet	Animations avec les associations busignaises (Harmonie , Léon le Cheminot)
14 Juillet	Exposition de voitures « Croquant'ique Cars » organisée par le Cyclo sport Challenge
14 Juillet	Retraite aux flambeaux et Feu d'Artifices Stade Paul Colpin
14 Juillet	soirée dansante
15 Juillet	Brocante semi-nocturne (15h-22h), organisée par les Pompiers
21 Juillet	Kermesse de l'ALSH Salle des Fêtes et école Jacques Prévert
05 Août	Concours de pêche réservé aux enfants à l'étang organisé par la Sirène Busignoise
10 Août	Hommage à Gédéon Poizot organisé par la commune de Vaux-Andigny
23 Août	Hommage aux fusillés du Pont de Cambrai
02 Septembre	Hommage aux fusillés de la Haïre
02 Septembre	Brocante à la Cité SNCF organisée par le FLCO
09 Septembre	Tournoi de Foot au City Stade organisé par l'association AAA
10 Septembre	Ball-trap organisé par la Société de chasse



Ils sont arrivés...

Ils se sont dits « Oui »...

Ils sont partis...

3 janvier 2022 Félicie Justine Eugénie RICHEZ
4 janvier 2022 Jade Mauricette DÉTREZ
6 janvier 2022 Yliana Laura FACON
21 janvier 2022 Meyse BAYER
14 février 2022 Lyna RICHARD
17 mars 2022 Charles André Michel
Christian CHEYMOL DUPRETZ
22 avril 2022 Alice Simone Marguerite
ROHARD BLONDIAUX
26 avril 2022 Salomé Christelle Sabine
LENGRAND
23 juin 2022 Cassie DÉJARDIN
3 juillet 2022 Emma Maëlie Emilie
LEGRAND
6 juillet 2022 Mya Aurore Sylvie DEVOUGES
22 juillet 2022 Thiméo Lucien Jean-Pierre PRUVOT
23 juillet 2022 Victoire Horthanse Anastasia DUMOULIN



6 août 2022 Celyan Cédric ALLU
12 août 2022 Ambre Sandra Christelle LEROI
29 août 2022 Octavya Christelle Laurence LAMAND
2 septembre 2022 Scott Christophe Kévin VARRIER
2 septembre 2022 Louisa Christelle Lydie ROGER
7 septembre 2022 Andréa Nicole Cathy Prescilla
MOURA
5 octobre 2022 Lyana Patricia Gisèle
LONGCHAMP
11 octobre 2022 Abel TINCHON LESAGE
14 octobre 2022 Laly Monique Cathy
MACAIGNE
14 octobre 2022 Alba Alexandra Marie
DUPONT
2 novembre 2022 Abigaïl Francine Christiane PRUDHOMME
7 novembre 2022 Ysia COUDERC



2 juillet 2022 Océane Marie-Laure Anne DOUEZ et Carolane Morgan Jeannine CARBONNET
16 juillet 2022 Florent FOVEZ et Justine LEGROS
30 juillet 2022 François Pierre Daniel POTENTIER et Tiffany Nadège Paulette GRIERE
30 juillet 2022 Christophe Pascal GRANDJEAN et Sylvie Marie VAN ACKER
6 août 2022 Sébastien Yves Gilbert BATTEUX et Emeline Catherine LANGLET
20 août 2022 Antoine GORECZNY et Sabrina Sandrine MASSE
10 septembre 2022 Serge Joël MANISCALCO et Sylvie GRATTEPANACHE
5 novembre 2022 Anthony Mathieu PAYEN et Mélissa Nathalie Cassandra MARAUT

21 janvier 2022 Maurice Pierre PROCACI, 103 ans, veuf de Jeanne HERBERT

31 janvier 2022 René Marcel Pierre PLANCOT, 88 ans, époux de Claudine DENEVE

4 février 2022 Alain Edmond SAUVAGE, 75 ans, divorcé de Thérèse DODRE

5 février 2022 André Charles Marie LEFEBVRE, 92 ans, veuf de Marie-Louise CAGNON

27 février 2022 Christiane Marie Céleste Germaine LEFEBVRE, 82 ans, veuve de Albert PAYEN

28 mars 2022 Louis Paul Robert OBLIN, 85 ans, veuf de Henriette MOLLET

18 avril 2022 Josiane Andréa PLESSY, 84 ans, veuve de Emile DÉMOULIN

18 mai 2022 Roland Paul BANSE, 88 ans, époux de Thérèse BASQUIN

3 juin 2022 Gérard André Roger OBLIN, 83 ans, époux de Simone SAVEAN

7 juin 2022 Marie-France Gilberte RENARD, 70 ans, célibataire

9 juin 2022 Thérèse Léonie Ernestine BELLAVOINE, 71 ans, épouse de René VASSEUR

21 juillet 2022 Armande Zélie MARQUAILLE, 89 ans, veuve de Joseph MROZOWSKI

15 août 2022 Pierrette Hélène Juliette LEFEBVRE, 91 ans, veuve de Jean-Claude CARPENTIER

20 août 2022 Jacques Arthur Edouard DUROTOY, 79 ans, époux de Danièle POIRET

10 septembre 2022 Huguette Madeleine HUVELLE, 90 ans, veuve de Raoul FLAMANT

13 septembre 2022 Micheline MORCRETTE, 92 ans, épouse de Jean DOUEZ

10 octobre 2022 Christian Ferdinand Auguste LECOQ, 88 ans, époux de Charline DELVAL

12 octobre 2022 Marcel MESSIN, 86 ans, veuf de Jacqueline PRUVOT



6 novembre 2022 Lucien Jean-Jacques RENARD, 58 ans, célibataire

La petite histoire des Ecoles de Busigny au fil du temps.....



Quelles que soient les sociétés, les époques ou les lieux, l'enseignement a toujours eu une place particulière. C'était le moyen de disposer d'une capacité à transmettre les coutumes ou les lois par le savoir de quelques-uns d'abord, puis de garantir le fonctionnement des institutions par le savoir de tous.

Comme dans tous les villages de France, la transmission et le partage du savoir ont été instaurés à Busigny par l'entremise d'institutions religieuses d'abord, laïques ensuite. L'importance relative de Busigny n'a pas permis le développement d'un niveau d'instruction au-delà du cycle primaire et l'instruction publique ne s'est vraiment développée qu'à partir de la fin du XIXème siècle avec l'application des lois Ferry.



Au début du XIXème siècle, ce sont essentiellement les curés qui dispensaient un enseignement primaire aux côtés de quelques maitres laïques. L'enseignement n'était pas obligatoire jusqu'aux lois Ferry (*), l'essor des idées républicaines changera totalement les règles du jeu car pour la première fois le but sera de former des citoyens capables de comprendre et de partager les idéaux républicains et de jouer leur rôle en conscience.

Quelques notes subsistent sur l'organisation de l'enseignement primaire à Busigny, avant de les aborder il est sans doute utile de rappeler les tendances fortes de l'évolution de l'enseignement pour évaluer la place qu'il occupe à Busigny.

L'enseignement prend une forme officielle à Busigny à partir de 1816, avec l'obligation faite aux communes d'organiser l'enseignement primaire.

Jusqu'à-là, seules quelques personnes apprenaient les enfants à lire et à écrire dans leur maison particulière, au gré de leurs moyens et de leur volonté. Le curé de Busigny cite ainsi dans ses notes le nom d'un M Wauquiez qui, à certains jours, réunissait dans sa maison un petit nombre d'enfants, garçons et filles, auxquels il apprenait à lire. Il cite également le nom d'une autre personne, Madame Wiert qui enseignait de la même manière.

En 1816, avec l'application de la Loi l'école devient plus régulière. Un clerc Laïque de la paroisse, Mr Léger, sans cependant en avoir reçu mission de l'église exerça la fonction d'instituteur en réunissant dans un local proche de l'église les enfants du village. Il était aidé en cela par sa femme qui regroupait les filles dans une pièce voisine. Son fils, Jacques Léger, qui resta célibataire continua les mêmes exercices que son père jusqu'en 1843.

Un autre instituteur titulaire cette fois, fut nommé à Busigny, Louis Léger, sans parenté avec les précédents. Il se maria à Busigny avec une demoiselle Plusquin et exerça ses fonctions d'instituteur pour les garçons et les filles jusqu'en 1848.

Une autre institutrice de Busigny, Mlle Legrand, établit une école libre devenue depuis l'école Prévert partageant ainsi l'activité de Mr Léger.

Mairie de Busigny (Nord.)
 Le Maire de Busigny fait savoir que les deux places d'*Instituteur* et d'*Institutrice* sont vacantes, et que la commune possède des logements pour les recevoir, et qu'un traitement coïncidera proportionnellement à leurs talens.
POIZOT, Maire.

Journal de Saint-Quentin - 21 mai 1843



En 1857, une nouvelle institutrice titulaire, Mlle Poulain, fut envoyée à Busigny.

En 1865, un instituteur-adjoint fut nommé pour faciliter l'enseignement dispensé par l'instituteur titulaire. A la fin du XIXème siècle, les écoles étaient administrées par un personnel laïque, parfaitement constituées et distinctes pour les filles et les garçons. L'enseignement était devenu laïque et obligatoire.

En 1900, au début du XXème siècle, l'école des garçons compte 140 élèves. Elle a un instituteur titulaire - Mr Accard - et trois adjoints. L'école des filles compte 130 élèves, elle a une institutrice et trois adjointes.

Enfin, Busigny dispose d'une école maternelle qui comprend environ 110 élèves, elle a une titulaire, Mlle Regnault et une adjointe.



L'ancienne école maternelle de Busigny, telle qu'elle existait dans les années 1970.

Actuellement, place de la Mairie.

Une idée de recette
pour les fêtes
!!!!!!

Filets de poulet ou escalopes de
dinde aux pommes
caramélisées et aux
champignons.



Ingrédients pour
cuisiner des filets
de poulet aux
pommes ou des
escalopes de
dinde aux
pommes
caramélisées et
aux champignons



- 6 blancs de poulet ou escalopes de dinde
- 2 grappes de raisin blanc, style chasselas de Noël
- Farine
- 140g de beurre
- 12 petites feuilles de sauge
- 10cl de marc de champagne
- 10cl de bouillon de volaille
- 6 pommes à chair ferme
- 250g de girolles ou champignons de Paris
- Sel et poivre du moulin

Préparation et cuisson des filets de volaille aux pommes et champignons

- * Coupez 40g de beurre en petits morceaux et replacez-les au réfrigérateur.
- * Lavez les grappes de raisin et égrainez-les.
- * Cuisson des blancs de poulet, de dinde ou de chapon
- * **Farinez** légèrement les blancs de poulet ou escalopes de dinde.
- * Faites mousser 40g de beurre dans une cocotte et **faites colorer les 6 filets de volaille** à feu doux sur un côté puis retournez-les, ajoutez les grains de raisin et le marc de Champagne. Salez, poivrez, ajoutez les feuilles de sauge et le bouillon de volaille. Couvrez et **laissez cuire 20 minutes** à feu très doux.
- * Lorsque les blancs de volaille sont cuits, retirez-les de la cocotte et **réservez**-les, chacun enveloppé dans une feuille de papier aluminium. Récupérez les grains de raisins à l'aide d'une écumoire et gardez-les au chaud.

Cuisson des pommes caramélisées

- * Pendant ce temps, pelez les pommes, retirez les cœurs et les pépins puis coupez-les en quartiers.
- * Faites mousser 30g de beurre dans une poêle à revêtement antiadhésif et **faites cuire les pommes** jusqu'à ce qu'elles soient légèrement dorées des deux côtés ; retirez-les du feu, couvrez et réservez.

Cuisson des champignons

- * Faites mousser 30g de beurre dans une sauteuse et **mettez les champignons à sauter** à feu vif jusqu'à ce qu'ils aient perdu leur jus de végétation. Salez, poivrez et réservez à couvert dans la sauteuse.
- * Réduire en sauce le jus de cuisson de votre volaille
- * Faites **réduire** le jus de cuisson des filets de volaille à feu vif puis retirez du feu et ajoutez le beurre froid réservé par petits morceaux en battant au fouet. **Filtrez** la sauce, rectifiez l'assaisonnement, remettez les grains de raisin et gardez la sauce au chaud sur un bain-marie.

Dressage de votre volaille aux pommes caramélisées et champignons

- * **Présentez** les blancs ou escalopes, coupés en épaisses tranches en diagonale dans des assiettes chaudes. Ajoutez les pommes et les champignons autour, nappez de sauce chaude et servez.

MOIS
FLECHES

GENDARME A L'AUBE	CHAUDE DANS L'ARENE	TEXTILE ÉDENTÉ	LIMON	À DISPOSI- TION DE L'ARMÉE JEU
LIVRE PESANT D'OR			MESSAGE RADIO DIPLOME	
PAPE INNOCENT GÉNIE			IDIOT METTRE DE L'IODE	
HÉROS BIBLIQUE SOLDAT		FAUTE DE BALLE	SOUVERAIN TROIS SUISSES	EN PLEIN COEUR
DÉCISION DE JUSTICE	FIN DU JOUR	LIPPES RÈGLE		ELLE CONNAÎT LA MUSIQUE
			VIVES EAUX	

*Solution
de la grille
en page 2*

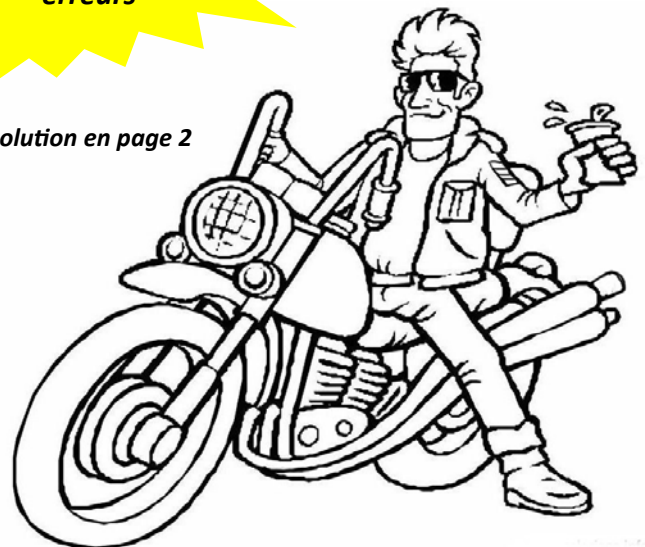


Les joueurs de carte.
(Paul Cézanne)

Votre Page détente

**Le jeu des sept
erreurs**

Solution en page 2





BUSIGNY DANS LE RÉTROUVEUR

*Jun 1949, un
des premiers
défilés
patriotiques à
l'occasion de la
remise de la
croix de guerre.*



*Le défilé des élèves des écoles de Busigny.
(juin 1949 - rue du Capitaine Mabile)*



*Toute l'actualité de Busigny :
www.busigny.fr*